

CABINET Service communication

Marseille, jeudi 28 août 2014

Le préfet a homologué le stade Vélodrome.

Après examen du dossier et instruction par la Direction départementale de la cohésion sociale, la commission nationale de sécurité des enceintes sportives a émis un avis favorable le 5 juin 2014 à l'homologation du stade Vélodrome. Les services de l'Etat ont travaillé sur ce dossier en étroite collaboration avec la Ville de Marseille, le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille et la société AREMA. La sous-commission départementale d'homologation s'est également prononcée favorablement ce jour.

Michel CADOT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône, a signé ce jour, pour une jauge de 67 354 places de spectateurs dont 371 pour les personnes à mobilité réduite, l'arrêté d'homologation du stade Vélodrome.

L'homologation de l'enceinte du Stade Vélodrome est définitive, elle accueillera les matchs de l'Olympique de Marseille et d'autres manifestations, à commencer par le match OM – OGC Nice de demain.